

ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

RAPPORT DE GESTION 2016



du Comité de Direction
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois

PREAVIS N° 02 - 2017

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2016.

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION.....	5
2. LES AUTORITES.....	7
2.1. Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021	7
2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021	9
2.3. Séances du Conseil intercommunal.....	10
3. RESUME DES COMPTES 2016 (Annexe 1).....	11
3.1. Résultat d'exercice	11
3.2. Analyse des charges de fonctionnement	11
3.3. Analyse des revenus	12
3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques.....	12
3.5. Conclusions	13
4. DIRECTION	14
4.1. Ressources humaines	14
4.2. Personnel du service	15
5. DIVISION OPERATIONNELLE	17
5.1. Section Prévention Proximité	17
5.1.2 Unité prévention	20
5.2. Unité Radar (annexe 5)	23
5.3. Section Police-secours (PS).....	27
5.4. Manifestations.....	30
5.5. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL	31
6. DIVISION SERVICES GENERAUX.....	35
6.1. Signalisation Routière (SR)	35
6.2. Unité Garde-parcs	36
7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE.....	37
7.1. Chancellerie.....	37
7.2. Réception.....	38
7.3. Police du commerce Ville de Pully	39
7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)	40
8. BUREAU DES CONTROLES.....	40
8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)	40
8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)	40
8.3. Commission de police	41
8.4. Montants encaissés.....	42
8.5. Actions administratives.....	42
9. CONCLUSION.....	43

GLOSSAIRE

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
FOCO	Formation continue
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière

1. ORGANISATION

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

2012-2016 : cela fait aujourd'hui 5 ans que notre corps de police est organisé sous sa forme juridique actuelle, tant politique qu'opérationnelle. En effet, sous l'impulsion des municipalités de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny, les conseils communaux respectifs ont accepté en 2011 la création d'une police régionale au sein d'une association sécuritaire de communes sous l'autorité politique d'un Comité de direction et d'un Conseil intercommunal.

Durant cette première législature, le Comité de direction (CODIR) a permis à cette nouvelle entité régionale de se développer pour répondre aux exigences opérationnelles imposées par la nouvelle Loi sur la police vaudoise. Durant cette période, le corps de police aura vu son effectif augmenter, lui permettant ainsi d'assurer de nouvelles tâches notamment dans le domaine du constat judiciaire et surtout de développer une unité permanente spécialisée dans la prévention et la proximité. Cette nouvelle entité, qui se veut proche des citoyens, commerçants et associations veille à rester à l'écoute de leurs attentes en proposant notamment des solutions et en anticipant sur d'éventuels problèmes récurrents, permettant ainsi de maintenir un sentiment de sécurité maximum au sein de la population.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

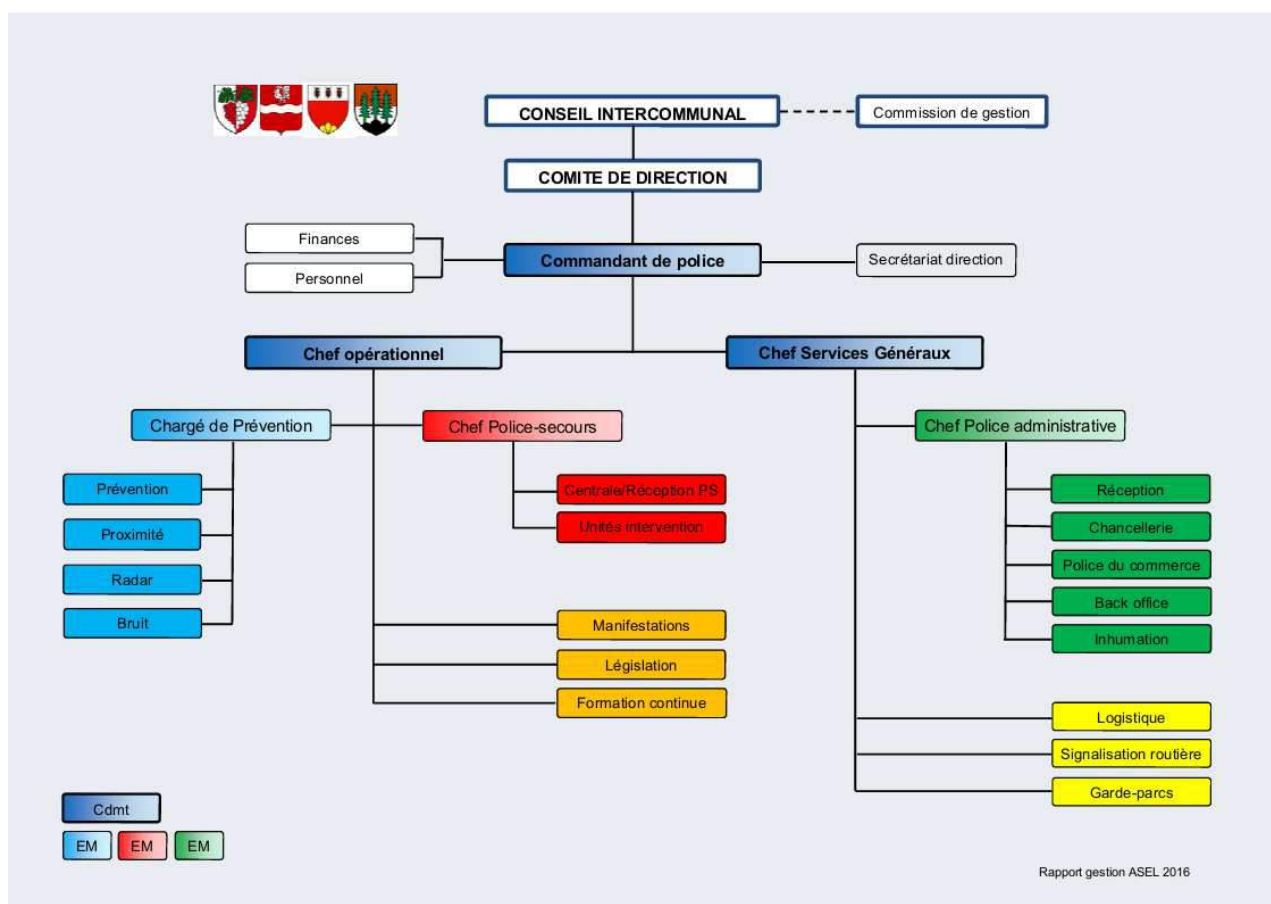
- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;

- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

Au niveau technique, le service corps de police est composé de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

1. 1. Organigramme au 31.12.2016



2. LES AUTORITES

2.1. Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021

2.1.1. Message du Président :

L'année 2016 marque non seulement le 5^{ème} exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, mais également un changement de législature au 1^{er} juillet 2016.

A ce stade, je profite de remercier l'ensemble des personnes, du Comité de direction et du Conseil intercommunal, qui ont œuvré au développement de notre Association durant la période 2011-2016.

Du côté politique, force est de constater que, durant les six derniers mois de l'année 2016, notre organisation n'a pas été perturbée par cette nouvelle législature 2016-2021 ; ce qui ne peut que me réjouir.

Du côté opérationnel, nos policiers ont fait face aux engagements divers et ont assuré les missions générales de police (Police-secours 117), de police de proximité, de prévention, administrative et de constat judiciaire avec compétence.

Si l'on se penche plus particulièrement sur la Police de proximité, nous constatons qu'elle s'impose comme une alternative crédible aux attentes et aux besoins de sécurité d'une population. Mieux se connaître et apprendre à travailler ensemble permet de préserver la qualité de vie des citoyens. Dès lors, la Police de proximité ne peut être implantée qu'avec un soutien politique, administratif et social significatif d'où l'importance et la durabilité du partenariat de nos quatre communes.

Durant l'année 2016, les effectifs ont été un sujet d'attention du CODIR et de l'EM et ce d'autant plus en cette période où la motivation, la mobilité et le niveau de rétribution influencent les décisions. Face à ce constat, il est important de continuer à privilégier la formation de nouveaux policiers par l'engagement d'aspirants et d'adapter le règlement du personnel à la réalité de l'activité d'aujourd'hui.

Aux côtés d'un corps bien formé et bien organisé, d'un budget maîtrisé, il ne manque plus que la mise en conformité du bâtiment afin d'obtenir l'accréditation cantonale définitive. Ceci n'a pas pu être réalisé en 2016, mais le préavis demandant le crédit pour effectuer les travaux a été soumis au Conseil communal de Pully et approuvé par celui-ci en date du 15 mars 2017.

2.1.2. Composition du CoDir en 2016

	<p>Gil Reichen Pully - Syndic</p> <p>Président du Comité de direction <i>Jusqu'au 30 juin 2016</i></p>		<p>Jean-Marc Chevallaz Pully – Conseiller municipal</p> <p>Président du Comité de direction <i>Dès le 1^{er} juillet 2016</i></p>
	<p>Gérald Fontannaz Paudex - Conseiller municipal</p> <p>Vice-président du Comité de direction</p>		<p>Gérald Fontannaz Paudex - Conseiller municipal</p> <p>Vice-président du Comité de direction</p>
	<p>Martial Lambert Pully - Conseiller municipal</p> <p>Membre du Comité de direction <i>Jusqu'au 30 juin 2016</i></p>		<p>Nathalie Greiner-Meylan Belmont-sur-Lausanne - Conseillère municipale</p> <p>Membre du Comité de direction <i>Dès le 1^{er} juillet 2016</i></p>
	<p>Gustave Muheim Belmont-sur-Lausanne - Syndic</p> <p>Membre du Comité de direction <i>Jusqu'au 30 juin 2016</i></p>		<p>Gil Reichen Pully - Syndic</p> <p>Membre du Comité de direction <i>Dès le 1^{er} juillet 2016</i></p>
	<p>Jacques Ochs Savigny - Conseiller municipal</p> <p>Membre du Comité de direction <i>Jusqu'au 30 juin 2016</i></p>		<p>Jean-Claude RoCHAT Savigny – Conseiller municipal</p> <p>Membre Comité de direction <i>Dès le 1^{er} juillet 2016</i></p>

2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2016

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully
Secrétaire	Mieli	Gérard	Pully

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Bonjour	Anita	Pully
Burri	Fritz	Savigny
Dupertuis	Christian	Belmont-sur-Lausanne
Feal	Sandra	Savigny
Häusermann	David	Pully
Krenger	Isabelle	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Mumenthaler	Annie	Pully
Rossignol	Jean-Louis	Paudex
Spring	Jean-François	Paudex
Weidmann Yenny	Chantal	Savigny - Syndique

Membres de la Commission de gestion :

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

2.3. Séances du Conseil intercommunal

Séance du 14 juin 2016 – Savigny

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2016 – Comptes de l'année 2015
- Préavis 2/2016 – Rapport de gestion 2015
- Préavis 3/2016 – Crédit complémentaire pour l'acquisition d'une nouvelle machine à peindre.

Assermentation d'une nouvelle membre du Conseil intercommunal.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2016 – Comptes de l'année 2015, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2/2016 – Rapport de gestion 2015, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 3/2016 – Crédit complémentaire pour l'achat d'une nouvelle machine à peindre, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance d'installation des membres du Comité de direction et des membres délégués du Conseil intercommunal du 20 septembre 2016 : Foyer de la Maison Pulliérane, Pully

Assermentation par le Préfet des membres du Conseil intercommunal et élection de son Président et de son secrétaire.

Election par le Président du Conseil du Président du Comité de direction.

Election par le Président du Conseil du Vice-Président, de la secrétaire remplaçante et des membres de la Commission de gestion du Conseil intercommunal.

Séance du 29 novembre 2016 – Grande Salle de Paudex

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 4/2016 – Relatif aux indemnités et à la rémunération des membres du Comité de direction pour la législature 2016-2021
- Préavis 5/2016 – Relatif aux indemnités des membres du Conseil intercommunal
- Préavis 6/2016 – Budget 2017
- Préavis 7/2016 – Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2016-2021
- Préavis 8/2016 – Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements
- Préavis 9/2016 – Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2016-2021

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 4/2016 – Relatif aux indemnités et à la rémunération des membres du Comité de direction pour la législature 2016-2021- adopté à l'unanimité.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 5/2016 - Relatif aux indemnités des membres du Conseil intercommunal pour la législature 2016-2021- adopté à l'unanimité.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 6/2016 - Budget 2017 – adopté à l'unanimité.

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 7/2016 - Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2016-2021 - adopté à l'unanimité.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 8/2016 - Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements - adopté à l'unanimité.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 9/2016 - Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2016-2021 – adopté à l'unanimité.

3. RESUME DES COMPTES 2016 (ANNEXE 1)

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

3.1. Résultat d'exercice

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2016 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

3.2. Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2016, inférieures de 5.4% par rapport au budget 2016 et plus élevées de 1.6% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2015.

3.2.1. Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont inférieures de 4.5% par rapport à celles prévues au budget 2016 et supérieures de 5.3% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2015.

L'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 60.9 EPT, soit exactement le même effectif que celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2015. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quitté notre Association.

3.2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont inférieures de 10.4% par rapport à celles prévues au budget 2016 et supérieures de 11.1% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2015.

Les non dépenses d'un peu moins de CHF 180'000.00 par rapport au budget 2016 s'expliquent de la manière suivante :

<u>Explications</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Diminution des imprimés et fournitures de bureau	CHF	19'000.00
Diminution des achats et du prix du carburant	CHF	34'000.00
Diminution de l'entretien de la signalisation routière	CHF	23'000.00
Diminution de l'entretien du mobilier et du matériel spécialisé	CHF	14'000.00
Diminution des honoraires et frais d'études	CHF	90'000.00
Total des non dépenses	CHF	180'000.00

3.3. Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2016, inférieurs de 5.4% par rapport au budget 2016 et supérieurs de 1.6% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2015.

3.3.1. Revenus du patrimoine

Les recettes relatives aux revenus du patrimoine sont nettement inférieures (-18.4%) par rapport aux prévisions du budget 2016 et supérieures de 8.9% par rapport aux comptes de l'année 2015.

Cet écart s'explique essentiellement par une facturation relative aux redevances sur l'utilisation du domaine public.

3.3.2. Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs (+6.7%) par rapport au budget 2016 et inférieurs de 12.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2015.

L'écart constaté avec le budget 2016 s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs.

3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 8.9% par rapport au budget 2016 et supérieurs de 5.1% par rapport aux comptes de l'année 2015.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 740'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2016 et supérieures d'environ CHF 370'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2015.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	526'309.00	526'318.00	-10.00	-0.0%	147.67
Paudex	195'134.03	251'242.00	-56'107.97	-22.3%	132.47
Pully	6'433'605.66	7'095'263.00	-661'657.34	-9.3%	357.84
Savigny	465'288.74	488'638.00	-23'349.26	-4.8%	142.03
Total	7'620'336.43	8'361'461.00	-741'124.57	-8.9%	289.83

Par rapport à l'année 2015, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2016	Comptes 2015	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	526'308.00	489'911.98	36'396.02	7.4%
Paudex	195'134.03	217'612.28	-22'478.25	-10.3%
Pully	6'433'605.66	6'090'066.41	343'539.25	5.6%
Savigny	465'288.74	454'838.56	10'450.18	2.3%
Total	7'620'336.43	7'252'429.23	367'907.20	5.1%

3.5. Conclusions

Le cinquième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle positif. Le CODIR a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a très légèrement augmenté et est par conséquent resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2015. Ceci confirme que l'Association Sécurité Est Lausannois a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du CODIR.

Par conséquent, nous gérerons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association Sécurité Est Lausannois devra s'adapter aux évolutions à venir.

4. DIRECTION



Commandant Police Est Lausannois
Chef de service
Secrétaire du Comité de direction
Major Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son EM et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CODIR et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe régulièrement :

- au comité de l'Association des Chefs des polices municipales vaudoises (ACPMV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises ;
- à la Direction opérationnelle élargie de la police vaudoise ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- à la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- aux séances de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
- à l'Association des Chefs des polices des villes de Suisse (ACPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- au Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- au Groupe de travail SIGIP de la Ville de Pully ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- aux Manifestations officielles publiques ;
- à l'information des autorités et de la population par le biais de communiqués, d'avis, d'articles de presse dans les domaines de la prévention, de la sécurité publique et de la circulation.

4.1. Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec rigueur les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Ainsi les collaborateurs ont pu participer à la soirée du personnel, au Noël des enfants ainsi qu'à la journée JOM (Journée Oser tous les Métiers). Plusieurs collaborateurs ont également pu bénéficier des formations proposées par la Ville (gestion des conflits, comment évaluer son personnel, préparer sa retraite, etc..).

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et des "massages assis".

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille durant 6 mois, deux jeunes pour leur permettre de découvrir le monde de la police. Ce sont donc 4 jeunes apprentis/étudiants qui ont pu profiter de cette opportunité durant l'année écoulée.

4.2. Personnel du service

4.2.1. Départs

- le 30 juin 2016, M. Antonio Rizzo, employé d'administration
- le 30 juin 2016, Sergent-spécialiste Jean-François Pilloud (retraite)
- le 31 juillet 2016, Appointé Steve Haymoz
- le 31 août 2016, Appointé Ludovic Vouilloz
- le 31 décembre 2016, Appointé Steve Clerc

4.2.2. Aspirants nouvellement brevetés nommés agents au terme d'une année d'école à l'Académie de police de Savatan)

- aucun.

4.2.3. Engagements de collaborateurs en cours d'année

- le 1^{er} mars 2016, Caporal Claudio Corso
- le 1^{er} avril 2016, Aspirant Benjamin Delessert
- le 1^{er} avril 2016, Agent Marc Hugon
- le 1^{er} avril 2016, Aspirant Stéphane Matthey
- le 1^{er} juillet 2016, Mme Carmela Bottiglione, employée d'administration
- le 1^{er} août 2016, Agent Flavio Feraco
- le 1^{er} septembre 2016, Agent Philippe Meuwly
- le 1^{er} octobre 2016, Sergent Jean-Philippe Cruchon
- le 7 novembre 2016, Appointé Eddy Michel

4.2.4. Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} janvier 2016 :

- M. Hamidou Kanazoe à la distinction d'ouvrier à la signalisation routière II
- L'agent David Goumaz à la distinction d'Appointé
- L'Agent Hugo Michel à la distinction d'Appointé
- L'Agent Ludovic Vouilloz à la distinction d'Appointé
- Le Caporal Jonas Wiederkehr au grade de Sergent sous-chef d'unité
- Le Sergent Stéphane Bertogliati au grade de Sergent spécialiste
- Le Sergent Fabien Jaccard au grade de Sergent spécialiste
- Le Sergent Jean-François Pilloud au grade de Sergent spécialiste
- Le Lieutenant Christian Baeriswyl au grade Premier-Lieutenant

4.2.5. Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police se présente comme suit au 31 décembre 2016 :

1 commandant, chef de service	4 appointés
2 officiers,	11 agents
3 adjudants	2 aspirants
8 sergents-majors	6 Assistants Sécurité Publique (ASP)
8 sergents	12 employés civils
4 caporaux	

Soit 61 employés répartis comme suit :

- 42 policiers assermentés (45 au budget 2016)
- 6 ASP (5.7)
- 11 employés civils (10.2)

Soit 59 EPT pour 60.9 prévus au budget 2016 (les aspirants étant hors effectif)

4.2.6. Formation continue

Quelque 1'500 heures ont été consacrées par l'ensemble du personnel à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours pour l'obtention du Brevet fédéral de policier (différents modules)
- Cours de prévention scolaire
- Cours de cadres ISP
- Cours de prévention routière
- Cours de formation au radar
- Cours formation AMOK
- Cours de cadres - moniteurs de tir
- Cours de tir pistolet et mitrailleuse
- Cours d'exercices tactiques moyens de contrainte
- Moniteur bâtons tactiques
- Cours formateur/trice apprenti
- Brevet fédéral / cours Ethique
- Brevet fédéral / Droit de l'homme
- Brevet fédéral / cours Psychologie
- Brevet fédéral / cours Police de proximité
- Brevet fédéral / cours Violences domestiques
- Brevet fédéral / Vols et brigandages
- Brevet fédéral / cours Accidents
- Cours Communication / relations humaines
- Cours de prévention des accidents
- Cours PACT (Programme absence et climat au travail)

5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef opérationnel
Remplaçant du Commandant
Capitaine Jean-Claude Mangili

Il dirige la division opérationnelle qui comprend la réception et la centrale d'engagement Police-secours ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme.

Outre sa fonction de Chef opérationnel et de Vice-Président de la Commission de police, dont il a présidé les séances en 2016, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie.
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines.
- GT canton-communes – Collège Recrutement
- GT Polices communales – Collège des chefs opérationnels
- GT Polices communales – Collège des répondants formation continue

5.1. Section Prévention Proximité



Chargé de prévention
Adjudant Christophe Aeby

Constituée en septembre 2014, la section Prévention Proximité, laquelle compte à ce jour 8 collaborateurs, a pour missions, notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et si possible proposer des solutions durables ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière dans les établissements scolaires ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers).

Par leur présence sur le terrain et la connaissance des lieux, les agents de proximité, tous expérimentés, apportent un sentiment de sécurité auprès de la population et se tiennent à disposition pour proposer des solutions permanentes à des problèmes récurrents qui

pourraient leur être soumis par les Autorités, citoyens, commerçants ou associations, ceci en application du concept de la Police de proximité.

Pour rappel :

" La Police de proximité est un concept qui regroupe **l'ensemble des moyens de police** déployés sur un territoire défini et affecté prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à **améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers** en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La Police de proximité doit **privilégier** en permanence un renforcement des **liens de qualité entre la population et sa police** en favorisant une meilleure connaissance de ses activités. Pour cela, elle doit aller au-devant des citoyens et communiquer.

Une Police de proximité ne doit pas simplement répondre aux appels d'urgence et traiter les infractions au coup par coup. Elle doit être capable d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou en collaboration avec les partenaires, des solutions durables aux problèmes. Au contraire d'une approche réactive, **elle privilégiera une approche préventive.**

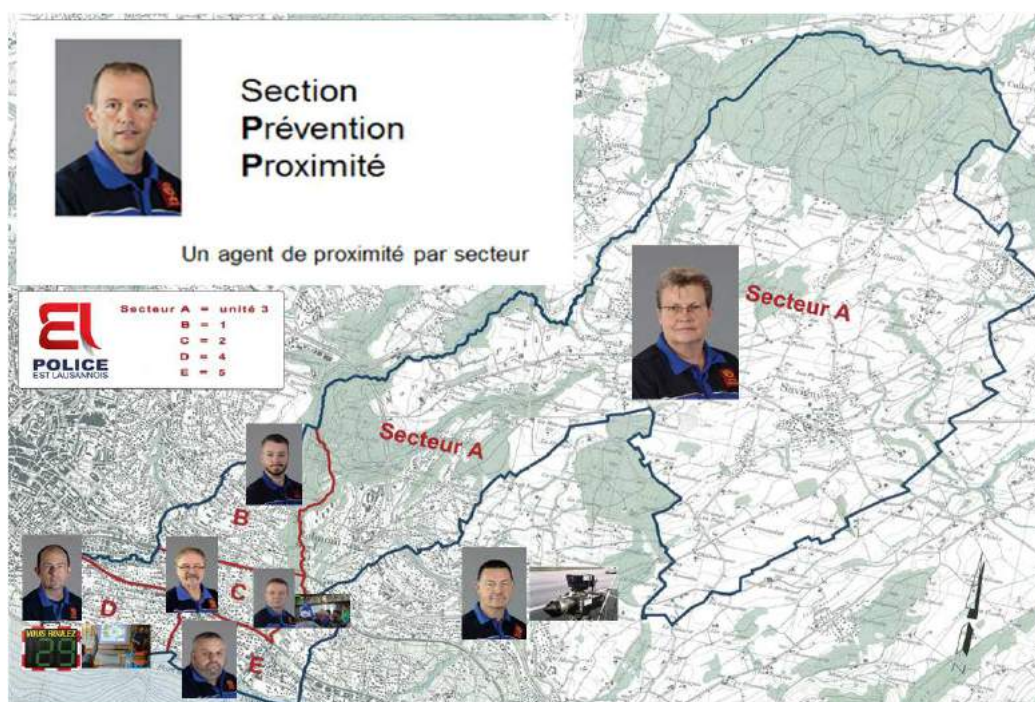
La Police de proximité va chercher à connaître les priorités et les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. **Le travail en partenariat** avec d'autres instances (sécuritaires, sociales, scolaires) doit lui permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe " cible " (jeunes, 3ème âge, associations, entreprises, etc.).

Consciente qu'un problème ne sera pas perçu de la même manière par l'ensemble des citoyens, la Police de proximité doit être à même de **s'adapter en permanence aux situations locales.**

Pour pouvoir agir de la sorte, la Police doit connaître ses Autorités et sa population. Elle doit être capable de communiquer, **d'agir par la persuasion** plutôt que par la force. "

5.1.1 Unité Proximité

Pour garantir les contacts avec la population, le territoire opérationnel a été divisé en 5 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité qui fait le lien entre les Autorités, la population et le commandement de Police Est Lausannois.



Durant l'année 2016, divers problèmes récurrents ont été traités dans des domaines pouvant concerner les incivilités, les stupéfiants, le code rural, les nuisances, etc. Près de 2'500 actions préventives, notamment lors de patrouilles pédestres, ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs. En outre, la section PP a effectué 54 contrôles de circulation, dont 27 l'ont été uniquement dans un but de prévention. Quelques contraventions ont tout de même été délivrées lors de ces contrôles suite à diverses infractions dans le domaine de la LCR.

A la demande et en collaboration avec les organisateurs de manifestations, un policier spécialisé s'est rendu sur les sites d'événements pour contrôler le taux de décibels, évitant ainsi que les nuisances ne perturbent les voisins.

Par ailleurs, le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 19 reprises où plus de 1'500 personnes ont été rencontrées et plus de 700 flyers préventifs distribués. De plus, des centaines d'articles publicitaires (stylos, règles, étuis empêchant la lecture inopinée des bandes des cartes de crédit, boîtes avec friandises, minuteurs, calendriers 2017, etc..) ont été offerts.



5.1.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2015-2016, les spécialistes de la Prévention routière ont dispensé quelque 170 heures d'enseignement et visité 153 classes enfantines et primaires (cycle 1^{ère} à 11^{ème} Harmos) de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont-Savigny, représentant plus de 2'400 écoliers.

110 classes ont été « visitées » à Pully, 6 à Paudex, 22 à Belmont et 15 à Savigny. Ce sont essentiellement les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée qui ont été enseignées, notamment dans le cadre du cours du « Merle Blanc ».

Pour la deuxième année consécutive, des cours théoriques et pratiques ont été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise gracieusement à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} année Harmos, ont permis de rencontrer quelque 340 écoliers scolarisés sur les 4 communes. L'expérience, pérenne et fort appréciée par tout le monde, sera reconduite en 2017.

Il est à relever que pour la première fois en 2016, des cours de prévention dans le domaine de la « délinquance juvénile » ont été dispensés par nos instructeurs aux élèves de 8^{ème} année. 10 classes de Pully et 4 de Savigny ont été visitées. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et tout ce qui est lié à l'image numérique.

Relevons encore que, en dehors de notre activité dans les classes, plus de 438 présences préventives aux abords des écoles ont été faites par les policiers de la section.



sois-net.ch

- ✓ Pas d'image intime
- ✓ Pas de harcèlement
- ✓ Pas de vengeance
- ✓ Pas d'insulte
- ✓ Signaler tout dérapage



Les collaborateurs de Police Est Lausannois ont participé activement aux campagnes de prévention (routières et judiciaires) planifiées par le " GT Prévention coordonnée ", lequel regroupe tous les responsables de prévention de la Police cantonale et des polices communales vaudoises, en allant notamment au contact des citoyens et automobilistes pour leur rappeler leurs obligations personnelles dans le domaine de la prévention.

Ci-après quelques actions de prévention effectuées en 2016 :



**Soyez attentifs, surveillez vos biens !
Be alert, look after your belongings !**

votre police
urgences 117

**Videz votre véhicule !
Ensure that your vehicle is empty !**

votre police
urgences 117

Ne laissez personne approcher et vous distraire !

votre police
urgences 117

CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE
Vous travaillez **ENCORE** ils travaillent **DÉJÀ...**

- Simulez une **PRÉSENCE** !
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE** !
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au 117 !

Votre Police

votre police
urgences 117

PREVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Plus d'informations sur **votre police.ch**
urgence 117

NE PENSEZ PAS ...qu'aux vacances!

- Mettez vos **VALEURS** à l'abri
- Simulez une **PRÉSENCE**
- Faites relever votre **COURRIER**
- Avisez vos **VOISINS**

Votre Police

votre police
urgences 117

Fixez votre coffre, mettez la clé en sûreté !

votre police
urgences 117

Ne laissez pas vos valeurs sans surveillance !

votre police
urgences 117

Soyez attentifs, surveillez vos biens !

votre police
urgences 117

5.2. Unité Radar (annexe 5)

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés " visispeed ".

Ces appareils préventifs ont été placés essentiellement dans les zones 30 km/h, sur les trajets empruntés par les écoliers et sur les artères à vitesses élevées. Ces engins ont été installés à raison de 893 jours. Les données récoltées par le plus récent permettent de donner des indications sur le comportement des usagers, notamment au sujet de la vitesse (minimum, moyenne et maximum) de même que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère où il est installé.

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile. Des critères légaux très stricts basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions pour déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une convention a été signée entre le Comité de direction et son homologue de Sécurité Lavaux afin de permettre aux corps de police respectifs d'échanger leurs appareils de contrôle, Police-Lavaux disposant d'un appareil radar portable (Trucam) pouvant être utilisé dans d'autres conditions (présence d'obstacles) notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Malgré les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed), le taux de véhicules en infraction, sur certaines artères, est encore supérieur à la moyenne (6 %).

5.2.1. Radar mobile Pully

• nombre de contrôles	218	(2015 : 209)
• nombre de véhicules recensés	107'486	(90'937)
• nombre de véhicules en infraction	3'926	(3'698)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h	37	(42)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	5	(2)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	3,65	(4,06)
– zones 30 km/h (%)	8,43	(8,82)
– routes 50 km/h (%)	2,06	(2,51)
– routes 60 km/h (%)	8,73	(7,40)
– routes 80 km/h (%)	0,80	(0,81)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2015)
Alpes, avenue des	6	522	39	7.47 (10,57)
Avenir, avenue de l'	7	693	33	4.76 (2,74)
Beau-Soleil, chemin de	1	23	0	0.00 (-)
Bellevue, avenue de	8	514	52	10.12 (9,75)
Bruyère, chemin de la	4	351	61	17.37 (16,76)
Cerisiers, chemin des	6	1'357	73	5.38 (3,61)
Chamblandes, chemin de	9	1'052	41	3.90 (5,91)
Champittet, chemin de	1	54	1	1.85 (-)
Chantemerle, chemin de	6	616	13	2.11 (9,24)
C.-F. Ramuz, avenue	11	9'502	39	0.41 (0,52)
Château-Sec, chemin du	6	2'074	209	10.08 (13,68)
Chenaule, Bois de	1	239	0	0.00 (-)
Clair-Matin, chemin de	1	46	2	4.35 (4,34)
Daillettes, chemin des	1	48	2	4.17 (4,76)
Désertes, avenue des	5	2'421	25	1.03 (0,84)
Fau-blanc, chemin du	6	1'173	129	10.99 (7,18)
Fontanettaz, chemin de la	1	68	1	1.47 (-)
Forêt, boulevard de la	11	9'281	262	2.82 (3,54)
Général Guisan, avenue	20	23'462	450	1.91 (2,09)
Lavaux, avenue de	17	18'995	257	1.35 (2,24)
Liaudoz, chemin du	2	507	18	3.55 (5,69)
Manoir, chemin du	2	79	8	10.13 (-)
Montillier, chemin du	3	197	26	13.20 (17,14)
Oisillons, chemin des	2	93	3	3.23 (11,11)
Oron, route d' (60)	12	13'254	1'157	8.73 (7,40)
Oron, route d' (80)	4	3'490	30	0.86 (0,81)
Osches, chemin des	8	1'813	236	13.02 (10,97)
Peupliers, avenue des	3	161	5	3.11 (6,57)
Plateires, chemin des	1	27	0	0.00 (-)
Préau, chemin du	1	68	3	4.41 (3,54)
Rennier, chemin de	5	4'524	269	5.95 (5,16)
Roches, chemin des	3	1'045	9	0.86 (0,98)
Rochettaz, avenue de	17	5'605	245	4.37 (6,56)
Samson Reymondin, avenue	2	677	4	0.59 (0,085)
Senalèche, avenue de	2	107	4	3.74 (3,75)
Somais, chemin de	5	912	127	13.93 (9,56)
Source, chemin de la	7	683	54	7.91 (10,70)

Verney, chemin de	1	23	0	0.00 (-)
Vevey, route de	2	917	19	2.07 (1,55)
Vignes, chemin des	6	494	20	4.05 (2.67)
Villardin, avenue de	2	319	0	0.00 (0,72)
Total	218	107'486	3'926	3.65 (4,06)

5.2.2. Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	38	(2015 : 36)
• nombre de véhicules recensés	41'746	(42'006)
• nombre de véhicules en infraction	1'641	(1'963)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	10	(24)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	3	(2)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	3.93	(4,67)
- zones 30 km/h (%)	8.02	(5,55)
- routes 50 km/h (%)	3.91	(4,67)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2015)
Grangette, chemin de la	3	162	13	8.02 (13,04)
Lac, route du	18	21'346	1'353	6.34 (7,94)
Simplon, route du	17	20'238	275	1.36 (1,66)
Total	38	41'746	1'641	3.93 (4,67)

5.2.3. Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

• nombre de contrôles	42	(2015 : 36)
• nombre de véhicules recensés	12'154	(11'258)
• nombre de véhicules en infraction	1'043	(866)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	23	(7)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	1	(1)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	8,58	(7,69)
- zones 30 km/h (%)	18,24	(15,04)
- routes 50 km/h (%)	6,57	(6,49)
- routes 60 km/h hors localité (%)	0,8	(-)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2015)
Arnier, route d'	9	1'540	325	21.10 (16,73)
Burenoz, route du	1	367	0	0.00 (8,35)
Courtillet, chemin du	1	23	3	13.04 (-)
Cure, chemin de la	1	136	6	4.41 (-)
Ecaravez, chemin des	1	63	7	11.11 (3,63)
La Louche, chemin de	4	359	52	14.48 (13,44)
Monts-de-Lavaux (loc), route des	22	9'317	636	6.82 (6,41)
Monts-de-Lavaux (h loc), route des	1	250	2	0.8 (-)
Signal, route du	1	61	10	16.39 (7,40)
Villars, chemin de	1	38	2	5.26 (9,75)
Total	42	12'154	1'043	8.58 (7,69)

5.2.4. Radar mobile Savigny

• nombre de contrôles	66	(2015 : 66)
• nombre de véhicules recensés	34'306	(34'803)
• nombre de véhicules en infraction	2'755	(2'7761)
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	126	(96)
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	23	(25)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	8.03	(7,97)
- routes 50 km/h (%)	13.15	(12,98)
- routes 60 km/h (%)	3.50	(2,45)
- routes 80 km/h (%)	1.32	(1,39)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés (2015)
Chexbres, route	8	5'944	1043	17.55 (18,77)
Grenet, route du	2	253	18	7.11 (-)
Jorat, route du	2	169	27	15.98 (12,09)
Lutry, route de (50 km/h)	9	3'677	632	17.19 (19,54)
Lutry, route de (80 km/h)	8	3'077	61	1.98 (2,58)
Miguettes, route des	5	757	60	7.93 (4,39)
Mollie-Margot, route de (50 km/h)	5	1'151	38	3.30 (3,16)
Mollie-Margot, route de (80 km/h)	1	212	9	4.25 (-)
Oron, route d' (50)	9	6'988	672	9.62 (10,49)
Oron, route d' (60)	1	90	4	4.44 (-)
Oron, route d' (80)	3	1'686	8	0.47 (1,28)

Claie-aux-Moines (60 km/h), rte de la	3	1'885	87	4.62 (-)
Claie-aux-Moines (80 km/h), rte de la	9	7'566	88	1.16 (-)
Vers-chez-les-Blanc, route de	1	851	8	0.94 (2,45)
Total	66	34'306	2'755	8.03 (7,97)

5.3. Section Police-secours (PS)



Chef Police-secours
Adjoint du Chef opérationnel
Adjudant Stéphane Herbez

5.3.1. Centrale téléphonique – Réception PS

Chaque année, la centrale téléphonique de Police-secours réceptionne quelque 20'000 appels téléphoniques provenant, notamment, de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour des interventions urgentes 117 ayant lieu sur notre territoire opérationnel, respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Quelque 9'000 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte.

5.3.2. Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes " 117 ", les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

5.3.2.1. Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Interventions/sollicitations	4'881 (2015 : 4'960)				
Plaintes enregistrées	810 (2015 : 878)				
Arrestations/interpellations	199 (2015 : 223)				
Amendes d'ordre	3'241 (2015 : 3'736)				
Fichets conseils, avertissements écrits	813 (2015 : 1'068)				

Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc)					
• Commission de police	1'338 (2015 : 1'420)				
• Préfecture (SAT+ RAD OK)	551 (2015 : 558)	308 (391)	36 (50)	42 (20)	165 (127)
• Ministère public / Trib. Mineurs	258 (2015 : 189)	184 (122)	24 (19)	13 (6)	37 (42)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	263 (2015 : 282)	200 (204)	16 (21)	15 (15)	35 (38)
Ivresses au volant	108 (2015 : 150)	83 (107)	13 (23)	7 (8)	5 (12)
Conduite sous retrait ou sans permis	37 (2015 : 35)				
Dénonciations fautes de circulation LCR	277 (2015 : 297)				
Rapports de renseignements	534 (2015 : 601)				
Exécution mandats et notifications diverses	1'457 (2015 : 1'900)				
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'003 (2015 : 1'351)	630	149	105	119
• Contrôles circulation	2'154 (2015 : 2'947)	1'640	142	104	268
• Patrouilles et actions préventives	29'963 24'941 heures	18'957	3'212	3'860	3'890

5.3.2.2. Personnes dénoncées en Préfecture

Accidents de la circulation	90	(2015 : 64)
Ivresses non qualifiées (entre 0.5 0/00 et 0.79 0/00)	44	(74)
Excès de vitesse	220	(200)
Infractions LCR	214	(267)
Total	564	(605)

5.3.2.3. Personnes déferées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs

Accidents de la circulation	35	(27)
Ivresses qualifiées (+ 0.8 0/00)	64	(76)
Excès de vitesse	37	(39)
Infractions LCR	68	(49)
Infractions LEtr	42	(43)

Loi fédérale sur les stupéfiants (30 AO)	89	(95)
Total	335	(329)

5.3.2.4. Privation de liberté

Pour ivresses, scandale et autres infractions	79	(2015 : 62)
Personnes remises à d'autres instances (Magistrats, Police cantonale, etc ...)	42	(40)
Total	121	(102)

5.3.2.5. Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

(constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	78	(2015 : 92)
Mineurs	11	(17)
Genre de marchandise saisie		
Haschisch – marijuana – cannabis	268.75 gr.	(489.04 gr.)
Héroïne	0 gr.	(0.00)
Cocaïne	1.95 gr.	(6.00 gr.)
MDMA	0 gr.	(0.4 gr.)
Champignons hallucinogènes	0 gr.	(1.39 gr.)

5.3.2.6. Véhicules trouvés ou volés

Véhicules/plaques trouvés	48	(2015 : 43)
- cycles/cyclomoteurs	21	(28)
- motocycles	3	(3)
- plaques	24	(12)
Véhicules annoncés volés	40	(30)

5.3.2.7. Accidents de circulation

Le Service de police a enregistré 266 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. Ils se répartissent comme suit :

- 98 avec dommages matériels
- 27 avec lésions corporelles
- 141 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Nature des accidents :

Avec dégâts matériels	48	(2015 : 45)
Avec dégâts matériels et fuite	36	(29)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	12	(9)
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	2	(0)
Avec blessés	24	(30)
Avec blessés et fuite	2	(3)
Avec blessés et ivresse ou surmenage	1	(3)
Mortel	0	(2)
Arrangements à l'amiable	141	(159)
Total	266	(282)

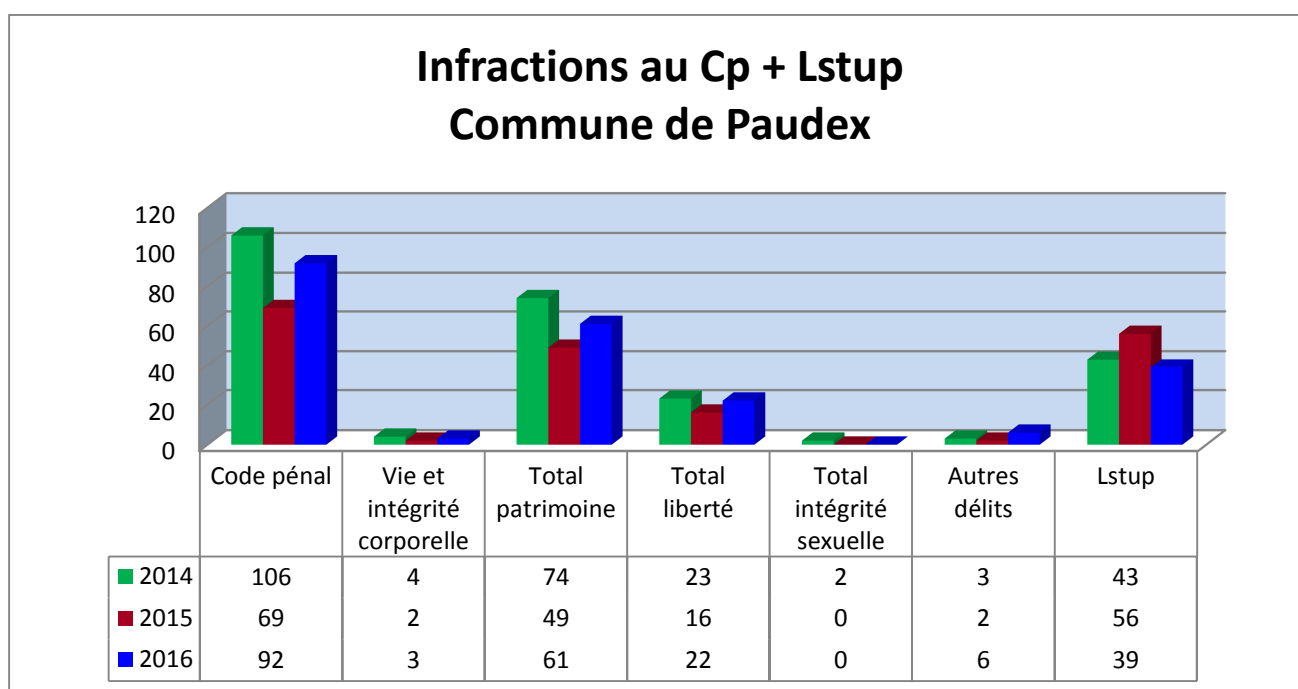
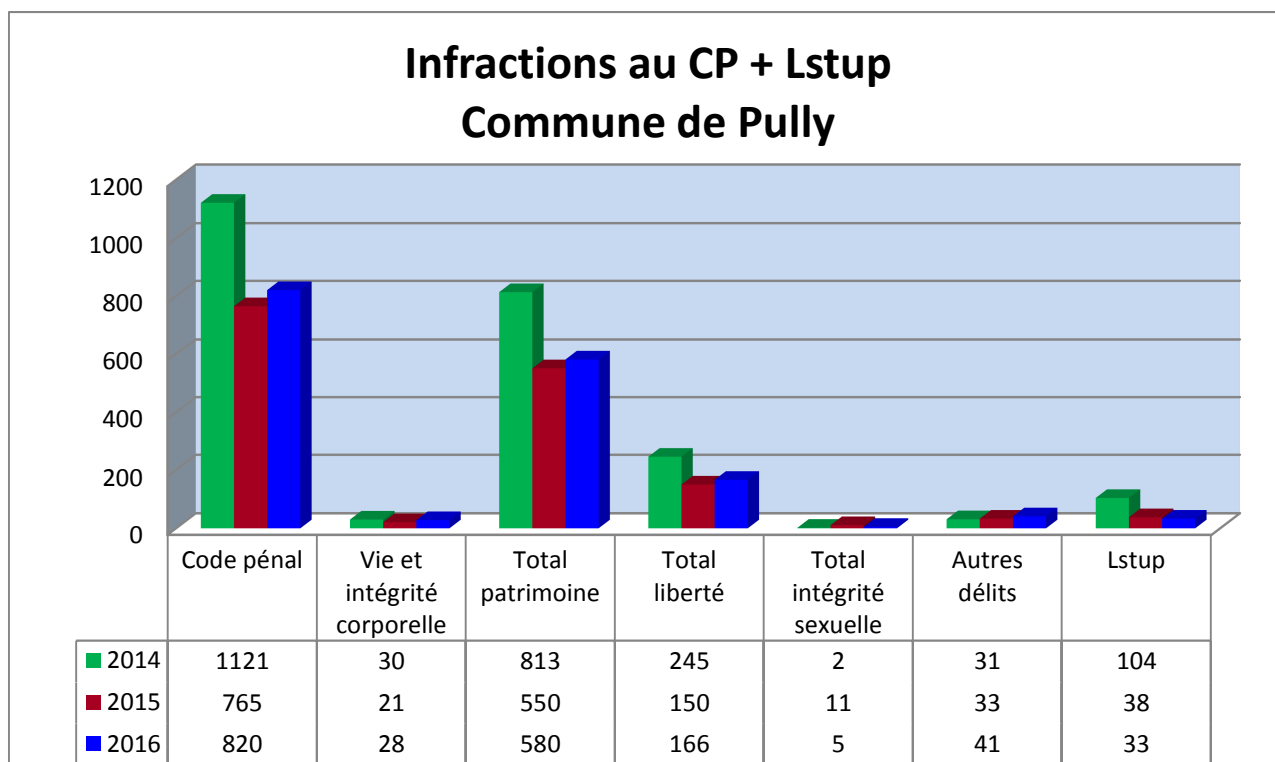
Voir tableaux annexés en fin de rapport

5.4. Manifestations

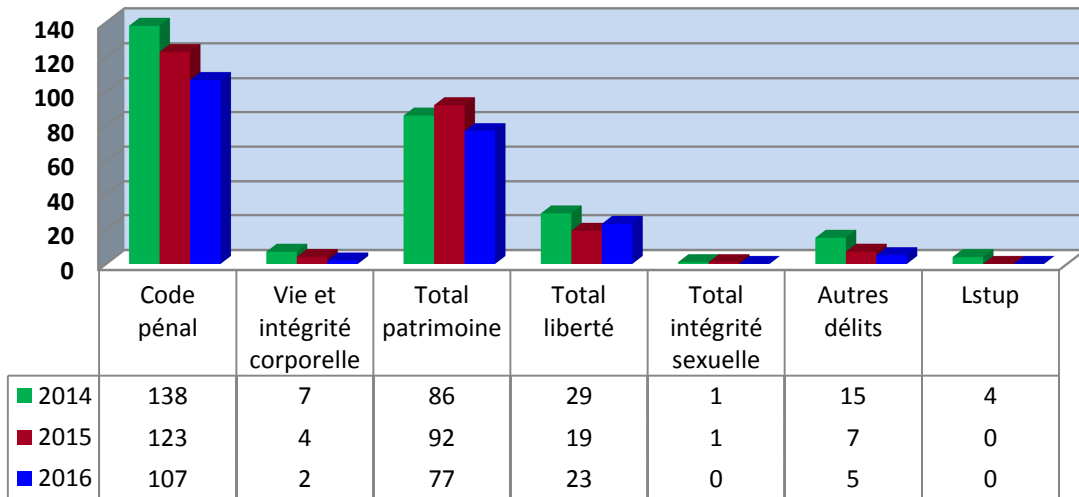
Police Est Lausannois a assuré un service d'ordre ou de circulation à l'occasion de 176 manifestations sportives, culturelles, musicales ou pour des expositions, réceptions, assemblées et services funèbres notamment.

5.5. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL

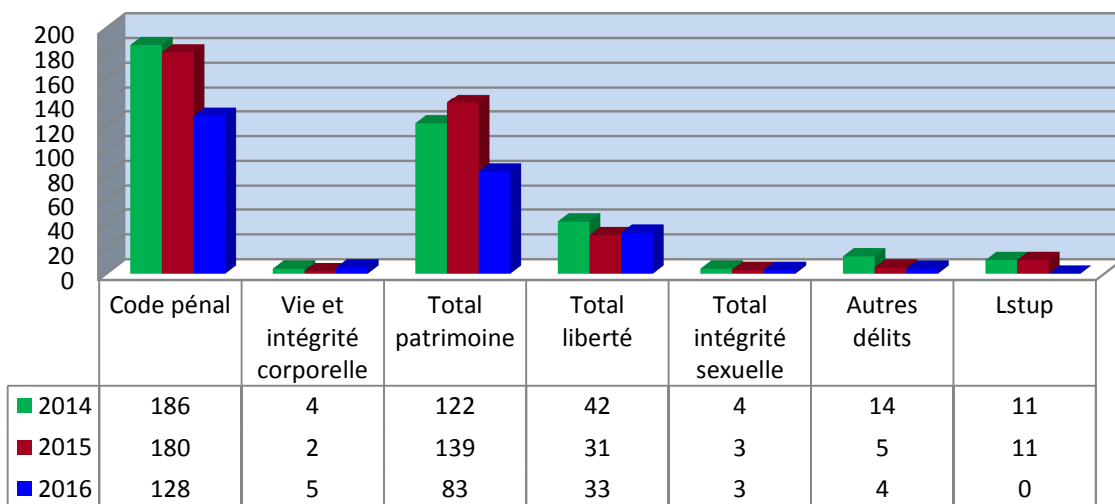
Affaires traitées par la Police cantonale vaudoise + Police Est Lausannois
(source : Office fédéral des statistiques - OFS)



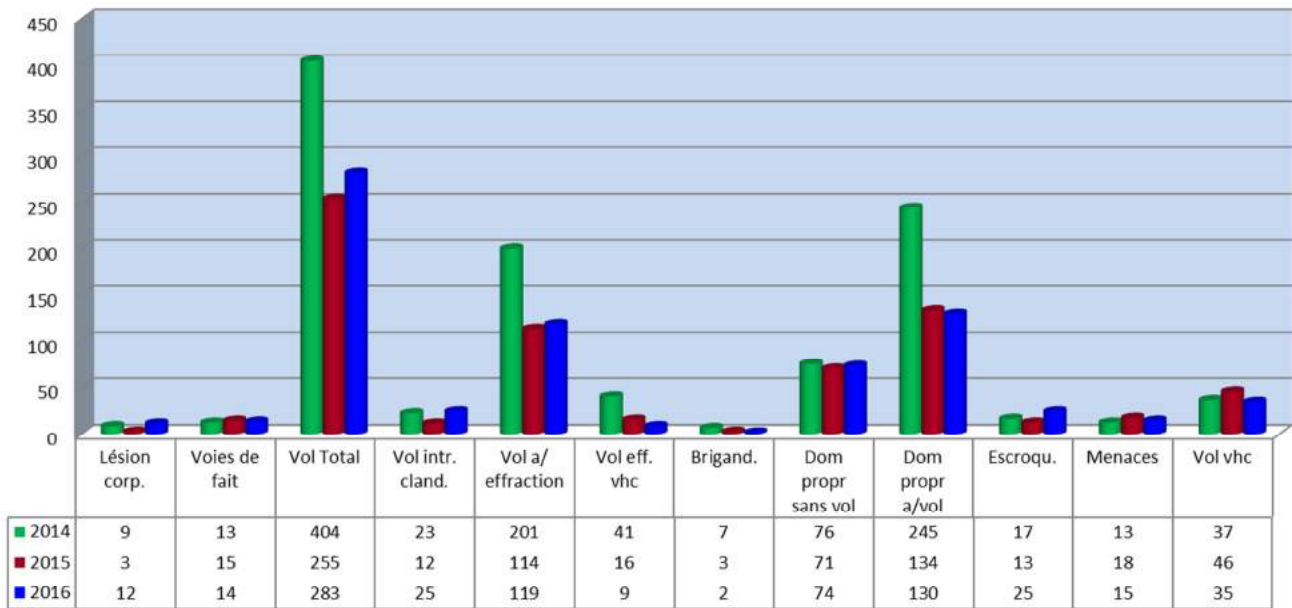
Infractions au CP + Lstup Commune de Belmont s/Lsne



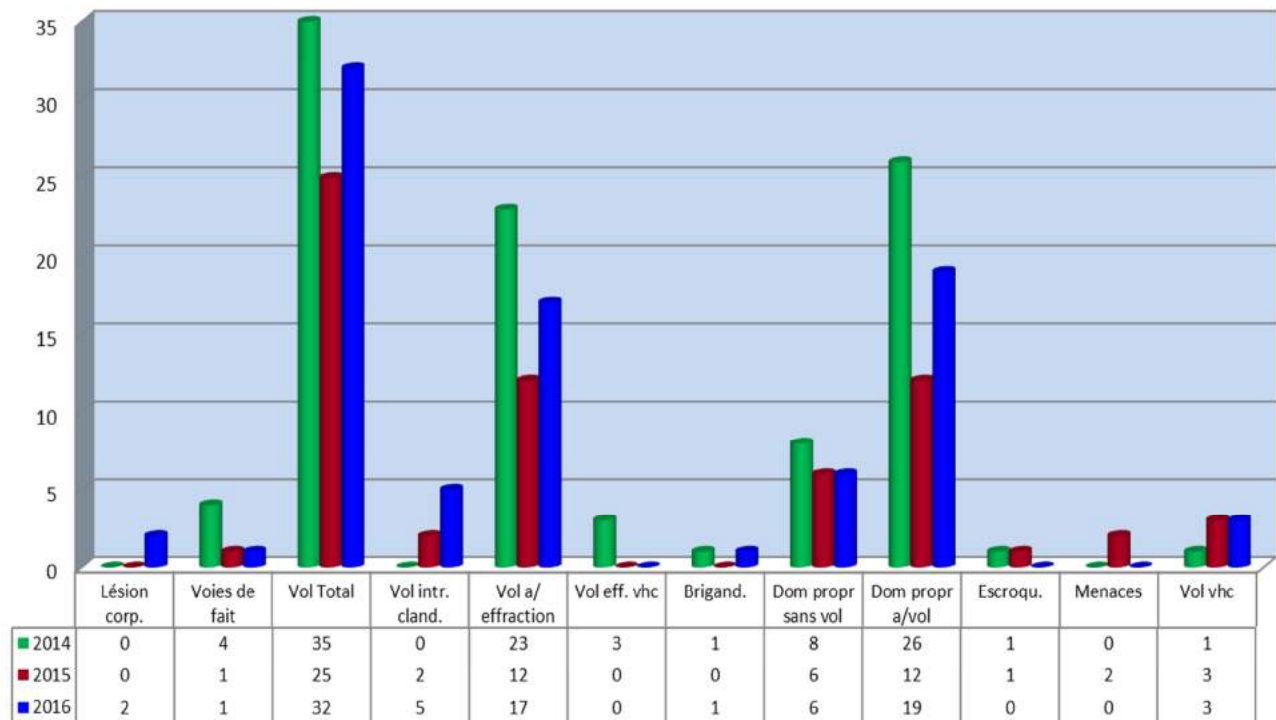
Infractions au CP + Lstup Commune de Savigny



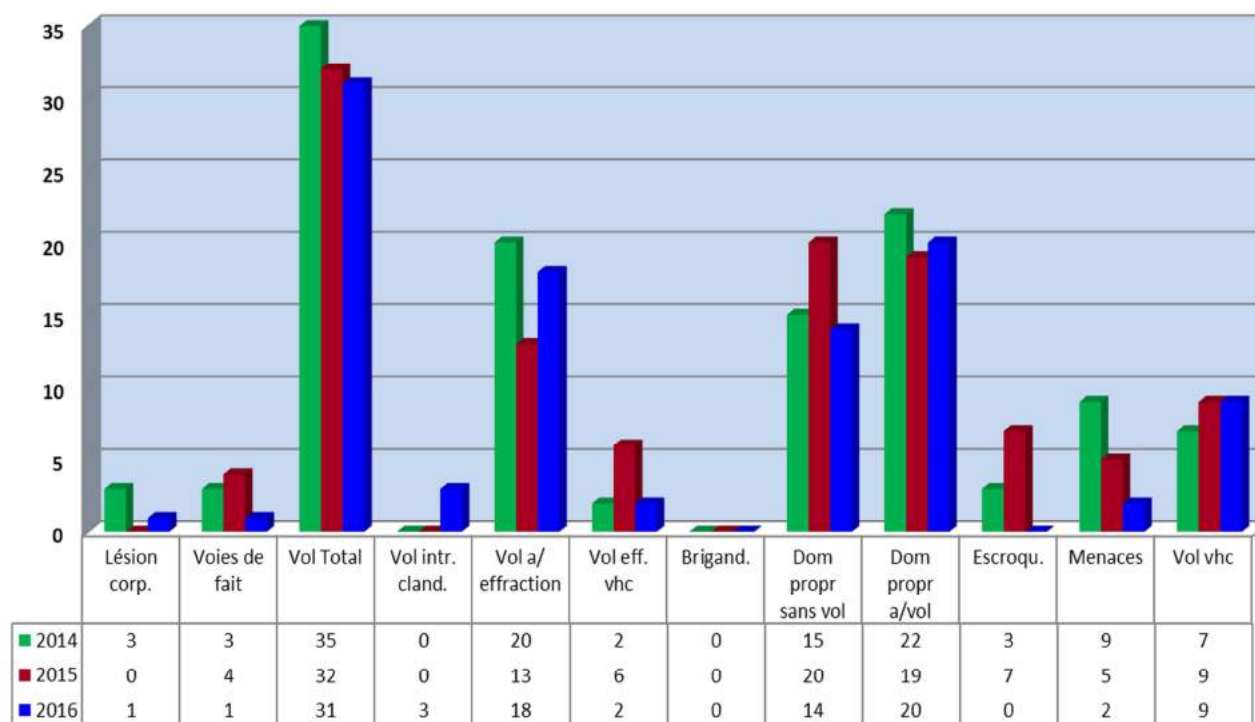
Nature des infractions Ville de Pully



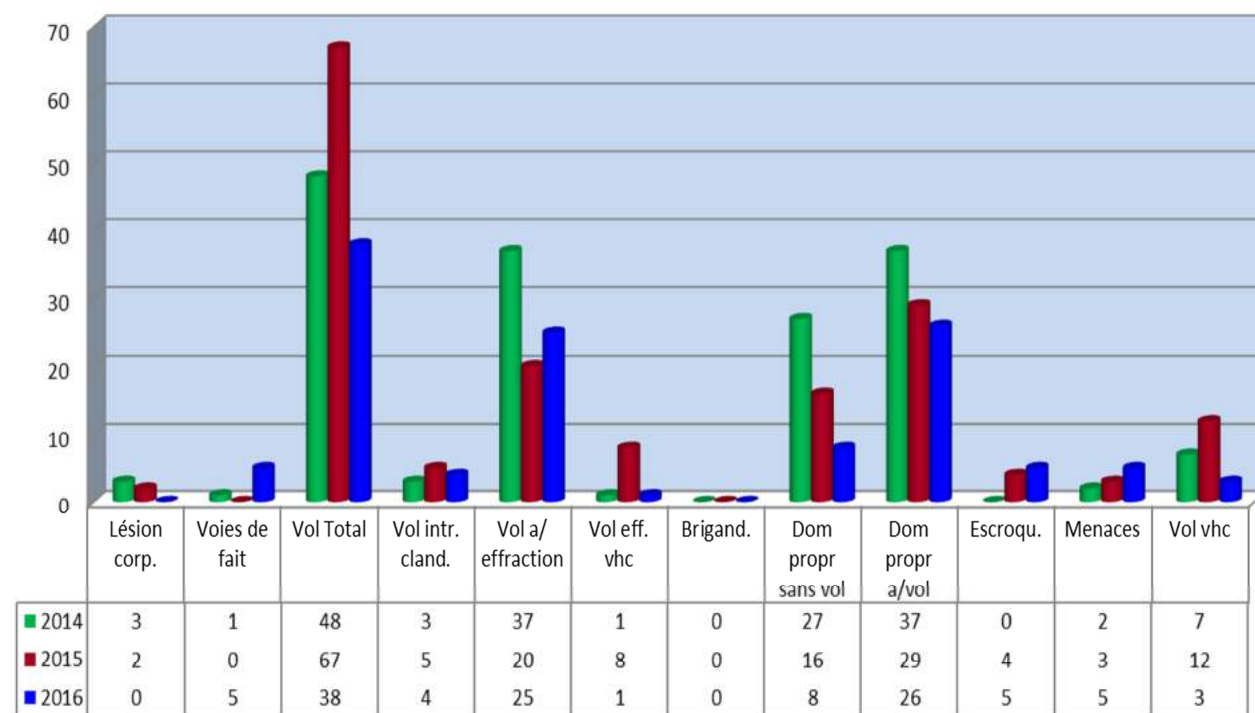
Nature des infractions Commune de Paudex



Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



Nature des infractions Commune de Savigny



6. DIVISION SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux
Premier-Lieutenant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique " police " est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

6.1. Signalisation Routière (SR)

L'unité SR, composée de quatre hommes, a pour tâches notamment de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers ;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.) ;
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière ;
- appuyer les responsables des Services d'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules des services ;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière.

Durant l'année 2016, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les 4 communes dans le cadre de la remise en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à 450 réunions de travail et de chantiers.

A 54 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de dégradations.

770 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

65 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 181 heures pour les fouilles privées.

Courant 2016, les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : For Noise – 20 kilomètres de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête

du Sauvetage - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Marcheurs de Pully – Festival Pully-Québec – Manifestations diverses à Verte Rive – Nocturnes – Fête de la Grand'Rue – Schubertiades – Fêtes des Ecoles – Joutes sportives – Tournoi de foot – Pully-Passion – Vide-greniers – Week-end musical.

212 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc, générant la pose de signalisation.

6.1.1. Peinture utilisée (en kg)

C'est l'équivalent de 1'235 kg de peinture et 200 litres de diluant qui ont été utilisés pour le marquage routier.

6.1.2. Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Suzuki) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Suzuki) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 603 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Proximité
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru environ 180'000 km.

6.2. Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc) ;
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.

- 239 heures ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully)

7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative
Adjudant Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'EM, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner, voire le diriger vers une entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB) ;
- Remettre les documents nécessaires pour l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente d'alcool, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

7.1. Chancellerie

7.1.1. Rapports de renseignements établis sur réquisition de :

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	43
Divers services officiels	256
Total	299 (2015 : 328)

7.1.2. Rapports transmis à l'intention de :

Préfecture de Lavaux-Oron (SAT +RAD OK)	612
Ministère public + Tribunal des mineurs (SAT+RAD OK)	368

Service des automobiles	932
Police cantonale vaudoise	1'210
Office des Poursuites	734
Divers services officiels	387
Total	4'243 (2015 : 4'131)

7.2. Réception

Durant l'année, le personnel administratif accueille environ 13'000 citoyens directement au guichet du poste de police et répond à quelque 19'000 appels téléphoniques pour diverses questions administratives.

1'283 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

7.2.1. Permis de pêche

Permis de pêche délivrés au poste	CHF	246.00
Depuis 2013 les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur		

7.2.2. Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully

1'236 cartes journalières ont été vendues	CHF	49'440.00
---	------------	------------------

7.2.3. Inspection des champignons

45 personnes ont eu recours aux conseils du contrôleur officiel. 46 kilos de champignons ont été contrôlés. 23 étaient impropres à la consommation, 8 récoltes contenaient au moins un champignon toxique ou mortel. Ce collaborateur a également été sollicité à plusieurs reprises par divers hôpitaux suisses pour des consultations ou intoxications.

7.2.4. Objets trouvés

Objets enregistrés	485
Objets restitués aux ayants droit	216
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	13
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	95
L'ensemble des récompenses s'élève à	CHF 3'179.00
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	CHF 4'223.85

7.3. Police du commerce Ville de Pully

7.3.1. Lotos

Un loto a été organisé au mois de février 2016

7.3.2. Tombolas

Autorisations délivrées 17

7.3.3. Etablissements publics au bénéfice de licences

Cafés-restaurants	24
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-room sans alcool	4
Buvettes diverses	4
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	18
Patentes pour la vente au détail de tabac	22
Autorisations spéciales	2

7.3.4. Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Taxes perçues	CHF	4'365.00
----------------------	------------	-----------------

7.3.5. Utilisation / anticipation du domaine public

Marché
Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet
Musiciens des rues – pantomimes
Stands divers
Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues
Autorisations de parquer pour les entreprises

Taxes perçues	CHF	40'475.00
----------------------	------------	------------------

7.3.7. Taxe de séjour

Montant encaissé	CHF	60'460.60
-------------------------	------------	------------------

7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées en tombe à la ligne au cimetière de Chamblandes	25
Personnes inhumées en tombe cinéraire et en columbarium	21
Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	2
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	41
Personnes décédées sur la commune de Pully	69
Personnes décédées sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	3
Personnes inhumées en concession de corps	9
Personnes inhumées en concession cinéraires	4
Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	CHF 64'642.25

8. BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc) et de tenir à jour les statistiques.

8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	8'026 (2015 : 8'913)	6'985	499	327	215
AO par Police-Secours + Prox	3'241				
AO par ASP	4'785				

8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons, en Ville de Pully.

8.2.1. SAT – Vitesse (annexe 5)

Nombre de contrôles	194	(2015 : 194)
Nombre de véhicules recensés	3'652'598	(4'155'706)
Nombre de véhicules en infraction	4'716	(5'453)
Dépassement vitesse plus de 15 km/h.	24	(31)
Dépassement vitesse plus de 25 km/h	9	(9)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.12	(0,13)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	22	260'719	75	0.02
Clergère	25	697'869	1'913	0.27
Damataire-Sud	24	398'346	237	0.05
Désertes-Port	24	515'403	782	0.15
Lavaux-Tirage	24	544'842	1'135	0.20
Ramuz-Chamblandes	75	1'235'419	574	0.04
Ramuz-Préau	0	0	0	0
Total	194	3'652'598	4'716	0.12

8.2.2. SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)

Nombre de contrôles	194	(2015 : 194)
Nombre de véhicules recensés	3'652'598	(4'155'706)
Nombre de véhicules en infraction	410	(236)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.011	(0,005)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	22	260'719	29	0.0111
Clergère	25	697'869	35	0.0050
Damataire-Sud	24	398'346	73	0.0183
Désertes-Port	24	515'403	40	0.0077
Lavaux-Tirage	24	544'842	151	0.0277
Ramuz-Chamblandes	75	1'235'419	82	0.0066
Ramuz-Préau	0	0	0	0.0000
Total	194	3'652'598	410	0.0112

8.3. Commission de police

Elle a traité 1'355 cas.

Prononcé 1'338 amendes par voie d'ordonnances pénales, soit :

- 996 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
- 342 pour des dénonciations sur fonds privés ;

Cité 17 contrevenants :

- 7 amendes par ordonnances pénales ou par ordonnances pénales rendues par défaut ;
- 0 prestations au travail ;
- 6 réprimandes (mineurs) ;
- 4 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 552 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

D'autre part, 137 ordonnances de conversion ont été prononcées.

8.4. Montants encaissés

8.4.1. Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	283'407.90
Macarons résidants	CHF	263'890.00
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	14'555.10
Total	CHF	561'853.00

8.4.2. Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	CHF	420'960.00
Radar mobile	CHF	591'810.00
Radar fixe / surveillance automatique des feux	CHF	303'930.00

Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	142'028.40
Infractions sur fonds privé	CHF	47'684.00
Revenu brut des amendes encaissées, y compris les frais de procédure (sentences, contentieux)	CHF	1'506'412.40

8.5. Actions administratives

Commandements de payer enregistrés	2182
Commandements de payer notifiés	1348
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	41
Notifications administratives pour instances diverses	97

9. CONCLUSION

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2016 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

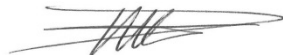
décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2016 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 16 mai 2017.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



J-M Chevallaz



Le secrétaire



D-H Weber

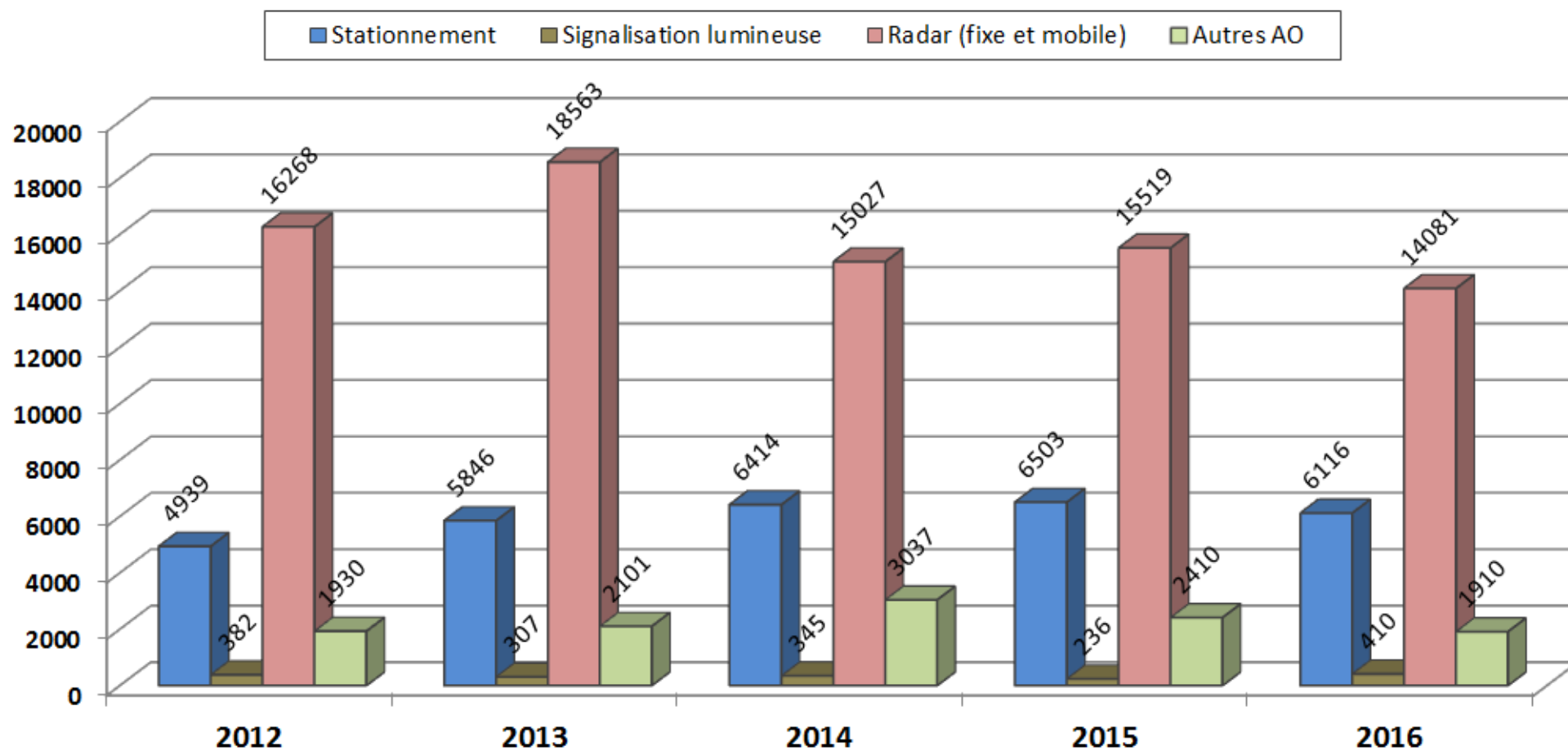
ANNEXE 1

Sécurité publique Est Lausannois

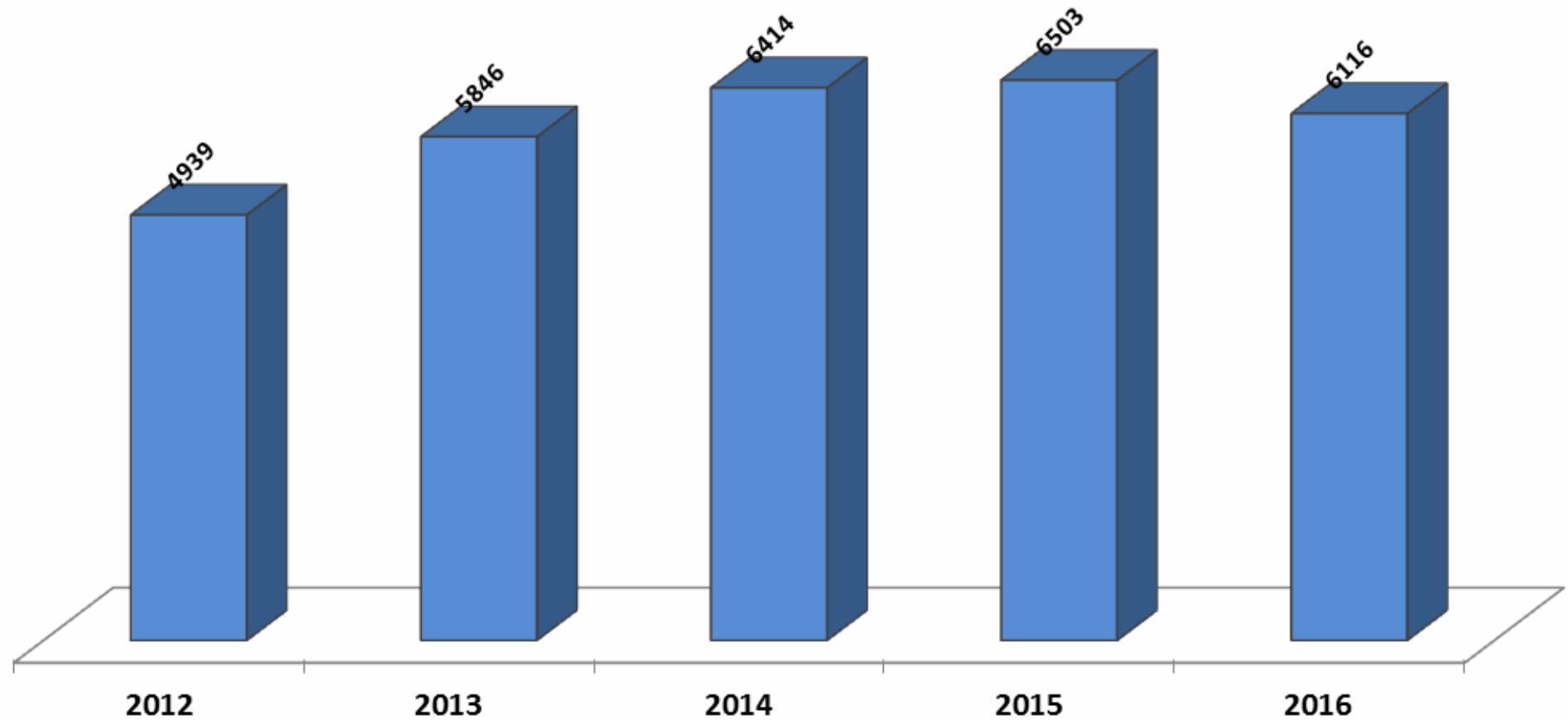
COMPTES PAR NATURE

		Comptes 2016	Budget 2016	ECART
3	CHARGES	9'733'748.71	10'284'261.00	-550'512.29
30	AUTORITES ET PERSONNEL	7'945'191.75	8'316'250.00	-371'058.25
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	16'175.00	18'500.00	-2'325.00
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	6'081'527.65	6'349'500.00	-267'972.35
303	ASSURANCES SOCIALES	516'190.40	556'100.00	-39'909.60
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	956'375.85	1'010'200.00	-53'824.15
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	145'008.85	152'200.00	-7'191.15
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	19'009.00	26'700.00	-7'691.00
309	AUTRES CHARGES AUTORITES & PERSONNEL	210'905.00	203'050.00	7'855.00
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'534'072.21	1'711'641.00	-177'568.79
310	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	49'687.75	68'100.00	-18'412.25
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES	356'179.12	355'100.00	1'079.12
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	31'742.40	65'000.00	-33'257.60
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	6'028.55	6'300.00	-271.45
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	140'477.69	163'500.00	-23'022.31
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS	103'984.40	118'600.00	-14'615.60
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	241'300.00	241'325.00	-25.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	596'859.20	686'684.00	-89'824.80
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS	7'813.10	7'032.00	781.10
32	INTERETS PASSIFS	350.55		350.55
329	AUTRES INTERETS	350.55		350.55
33	AMORTISSEMENTS	103'620.50	103'300.00	320.50
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	103'620.50	103'300.00	320.50
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	397.55	2'500.00	-2'102.45
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	397.55	2'500.00	-2'102.45
36	AIDES ET SUBVENTIONS	116.15	570.00	-453.85
366	AIDES INDIVIDUELLES	116.15	570.00	-453.85
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT	150'000.00	150'000.00	
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT	150'000.00	150'000.00	
4	REVENUS	-9'733'748.71	-10'284'261.00	550'512.29
41	PATENTES, CONCESSIONS	-2'000.00	-2'500.00	500.00
410	PATENTES	-2'000.00	-2'500.00	500.00
42	REVENUS DU PATRIMOINE	-7'340.00	-9'000.00	1'660.00
422	REVENUS DES CAPITAUX DU PATRIMOINE			
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE	-7'340.00	-9'000.00	1'660.00
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	-2'040'132.94	-1'911'300.00	-128'832.94
431	EMOLUMENTS	-22'038.75	-17'000.00	-5'038.75
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-77'101.40	-71'200.00	-5'901.40
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	-472'291.95	-223'100.00	-249'191.95
437	AMENDES	-1'468'700.84	-1'600'000.00	131'299.16
44	PART A DES RECETTES CANTONALES	-4'158.90		-4'158.90
441	PART AUX IMPOTS S/GAINS IMMOBILIERS	-4'158.90		-4'158.90
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS	-7'620'336.43	-8'361'461.00	741'124.57
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-7'620'336.43	-8'361'461.00	741'124.57
48	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	-59'780.44		-59'780.44
480	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVE	-59'780.44		-59'780.44

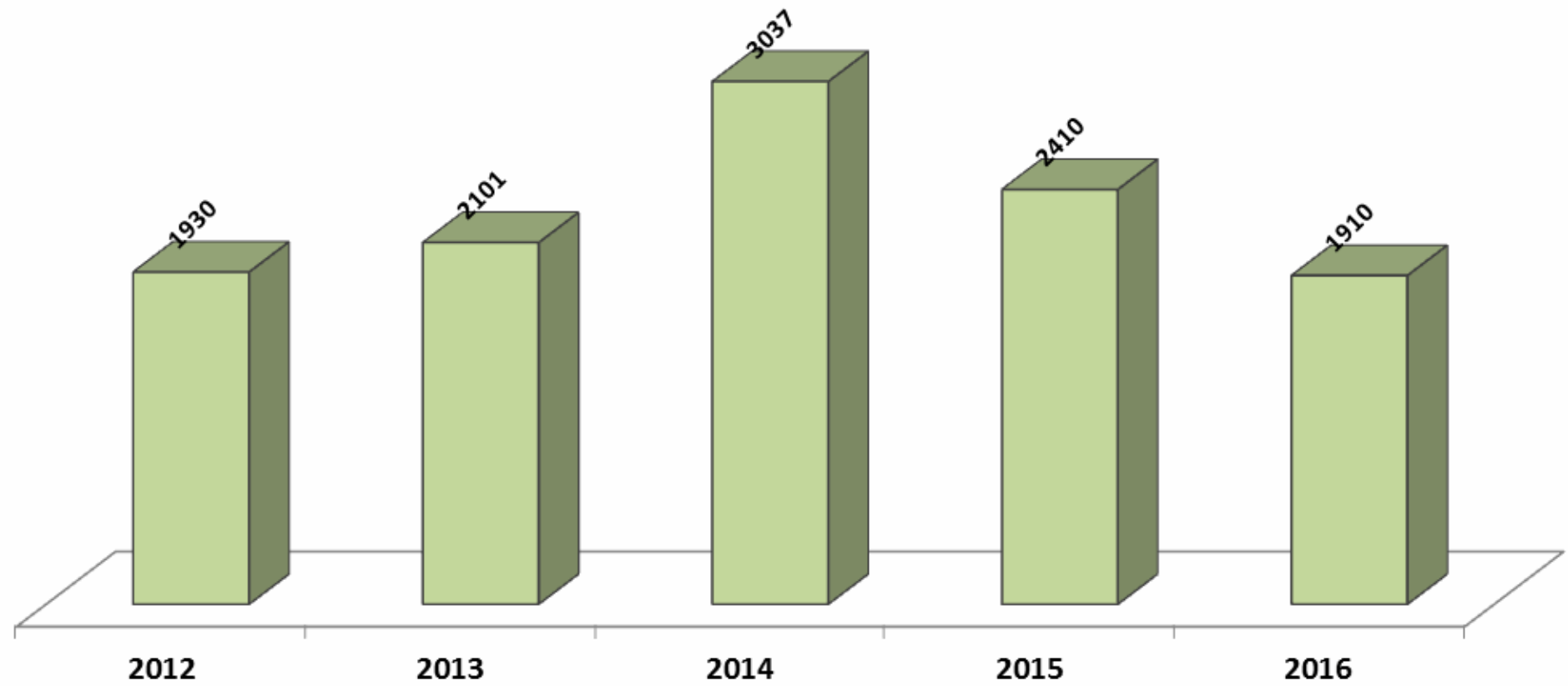
STATISTIQUES DES AMENDES D'ORDRE PAR GENRE, DE 2012 À 2016



STATISTIQUES DES AO POUR STATIONNEMENT, DE 2012 À 2016

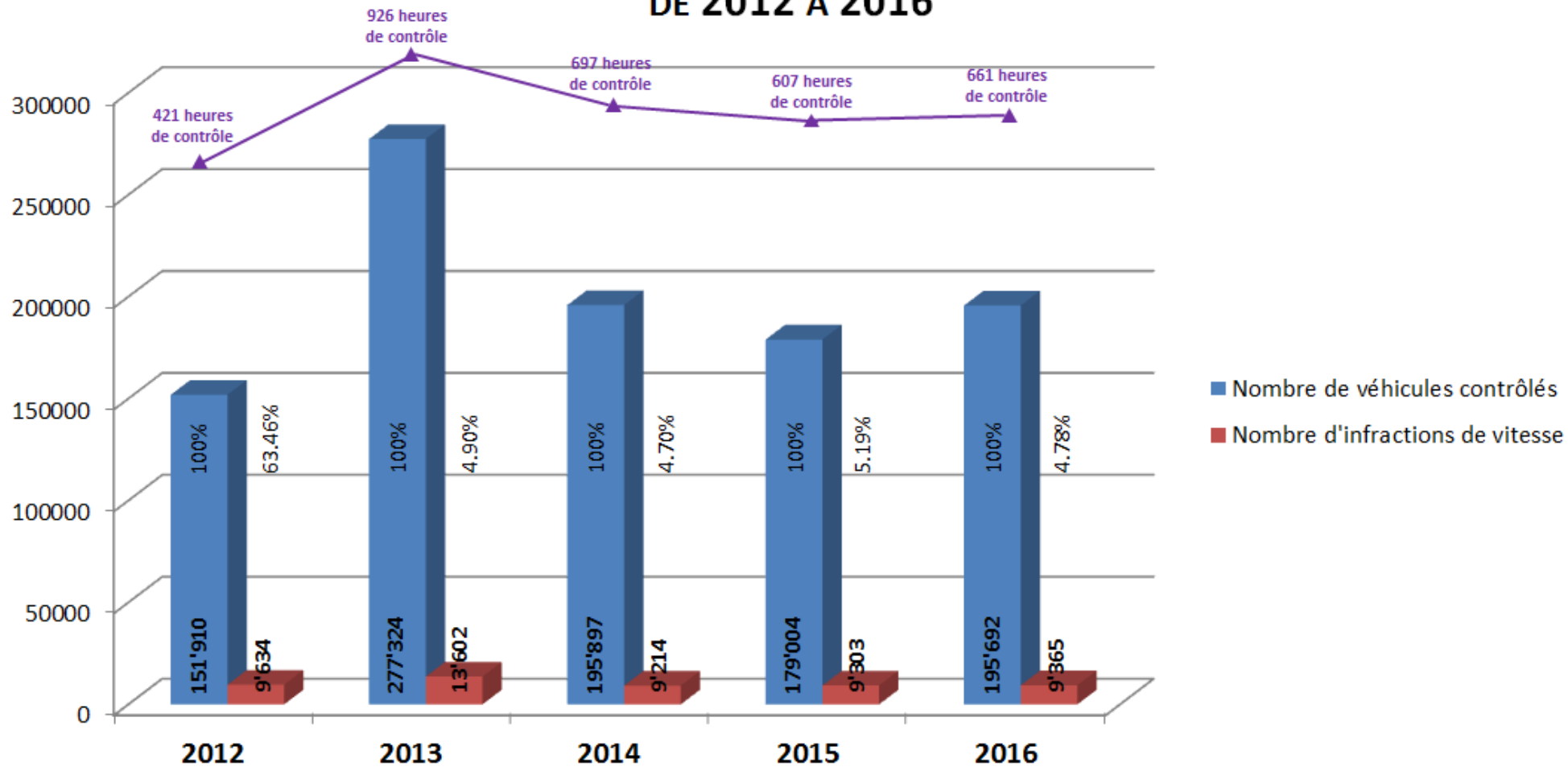


STATISTIQUES DES AUTRES AO, DE 2012 À 2016

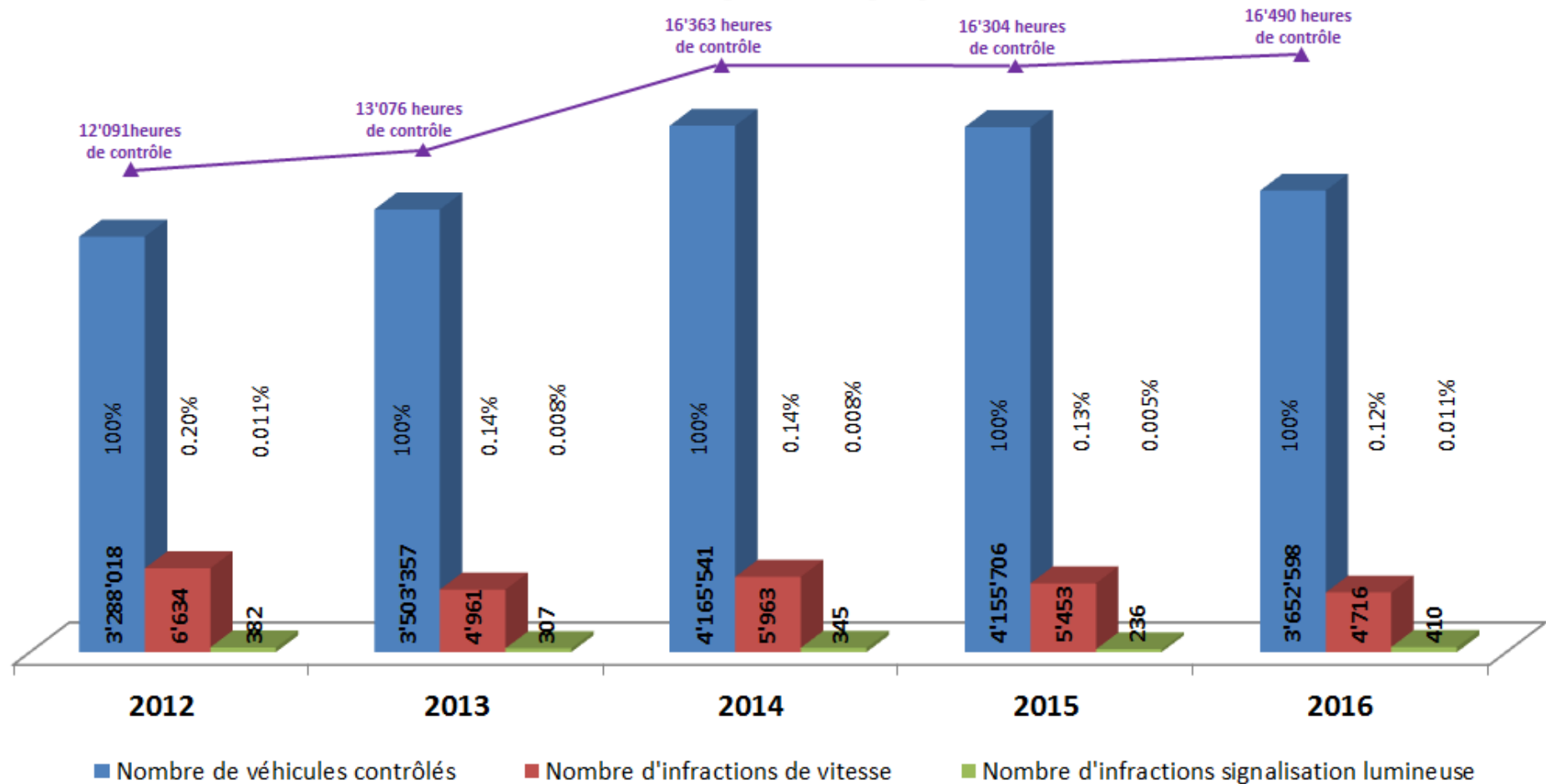


ANNEXE 5

RADAR MOBILE TOUTES COMMUNES CONFONDUES, DE 2012 À 2016



STATISTIQUES DE LA SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC, DE 2012 À 2016



GRAPHIQUE ACCIDENT DE LA CIRCULATION

